

La Chambre des Député-e-s

- considérant les mandats des Conseils européens de Cologne et de Tampere concernant l'élaboration d'une Charte européenne des droits fondamentaux;
- estimant que le projet de Charte rendu public le 2 octobre 2000 par la Convention est bien en dessous des attentes légitimes des citoyens et citoyennes européen-ne-s, syndicats et organisations de droits de l'homme;
- estimant que la Charte est dans sa formulation actuelle insuffisante, parfois régressive au regard des textes déjà existants et qu'elle crée surtout dans le domaine du droit des femmes, du droit des étrangers, du droit au logement, du droit au travail, du droit à un revenu décent et du droit à la sécurité sociale des insécurités juridiques dangereuses;
- convaincue qu'une véritable Charte des droits fondamentaux ne peut se contenter d'un projet minimaliste;
- convaincue que les travaux de la Convention élaborant la Charte doivent reprendre sur de nouvelles bases permettant une meilleure prise en compte de l'opinion des mouvements sociaux;

invite le Gouvernement

- à se prononcer contre la déclaration de la Charte prévue au Sommet de Nice;
- à s'engager pour une reprise immédiate des travaux de la Convention élaborant la Charte;
- à se prononcer pour l'insertion d'un mécanisme de révision dans le corps de la Charte tenant compte de l'adhésion de nouveaux membres à l'Union européenne et de la ratification par l'UE de nouvelles Conventions;
- à réfléchir sur une participation directe plus accrue des mouvements sociaux à l'élaboration de la Charte.

François Bausch

Robert Garcia

Camille Gira

Jean Huss

Renée Wagener

